Section 2.—Fonctions éducatives et culturelles de l'Office National du film*

De façon générale, la mission de l'Office national du film, aux termes de la loi nationale sur le cinématographe, 1950, consiste à produire et distribuer des films "destinés à faire connaître le Canada aux Canadiens et aux autres nations". De plus, l'Office est tenu de représenter le gouvernement du Canada dans ses rapports avec ceux qui sont engagés dans des entreprises cinématographiques commerciales pour le compte du gouvernement ou de l'un des ministères du gouvernement, de faire des recherches sur le cinéma et d'en communiquer les résultats à l'industrie du film, de conseiller le gouverneur en conseil au sujet de l'activité cinématographique, et d'exécuter toutes autres fonctions relatives au cinématographe en conformité des directives du gouverneur en conseil.

La publication du rapport de la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, lettres et sciences a mis en lumière les fonctions de l'Office et sur "l'interprétation qu'il convient de leur donner en regard de notre vie nationale et culturelle".

L'Office national du film atteint les Canadiens au moyen des bandes de 16 mm produites à l'intention des spectateurs canadiens; il atteint encore les Canadiens en produisant et distribuant des films commerciaux, sans lesquels le public verrait très peu de films canadiens. L'Office produit bon an mal au plus de 30 films commerciaux et près de 100 documentaires.

La location des courts métrages commerciaux de l'Office national du film au cours des neufs derniers mois de 1951 a augmenté d'environ 70 p. 100 par comparaison avec la même période de 1950. Outre les séries En avant Canada et Vigie (en anglais: Canada Carries On et Eyewitness), l'Office distribue également des bandes sur l'actualité canadienne qui sont montrées dans les cinémas. L'enregistrement cinématographique de la tournée canadienne effectuée en 1951 par la princesse Élizabeth et le duc d'Édimbourg a constitué la première production en couleurs de long métrage de l'Office: Royal Journey. Non seulement le film a-t-il été montré partout au Canada, mais on le projette aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Europe, en Afrique du Sud, en Australie, en Nouvelle-Zélande et dans certaines parties de l'Asie.

Le programme de films éducatifs met en œuvre un ensemble de circuits cinématographiques, de conseils du film et de cinémathèques. Le programme est bien enraciné dans la vie des collectivités et les films sont montrés dans quelque 3,450 cercles, écoles, églises et salles paroissiales. On estime que plus de 10 millions de de Canadiens auront vu des documentaires de l'Office en 1952. L'administration des circuits cinématographiques passe graduellement aux mains d'organismes bénévoles. Au sujet de ce mode de distribution, le rapport de la Commission royale d'enquête signale que c'est "un admirable exemple d'improvisation et d'utilisation de ressources limitées". Le nombre de conseils du film,—organismes bénévoles qui visent à répandre davantage le film documentaire,—est maintenant de 388, augmentation de 30 depuis l'année dernière. Quarante nouvelles cinémathèques ont été établies, ce qui en porte le total à 305. Plus de 4 millions d'écoliers assistent chaque année à environ 60,000 représentations.

Il existe encore de petits centres ruraux qui comptent sur l'Office national du film pour obtenir des films et des services de cinéma. Des programmes gratuits

^{*}Rédigé sous la direction de W. Arthur Irwin, Commissaire à la cinématographie de l'État. Office national du film. Les services non éducatifs de l'Office national du film sont exposés au chapitre XXVIII, Voir également le chapitre II, p. 88.